

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01864

Numéro SIREN : 383 000 692

Nom ou dénomination : CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2020 sous le numéro de dépôt 8928

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

CEHDF - DEPARTEMENT JURIDIQUE
C.BOUDEVILLE
135 pont des Flandres
59777 Euralille

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : CAISSE D'EPARGNE ET DE
PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Numéro RCS : 383 000 692

Forme Juridique : Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance

Numéro Gestion : 2017B01864

Adresse : 135 pont de Flandres
59777 Euralille

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Nomination de Censeurs

Date de l'acte : 26/03/2020

1 - Décision : Démission de membre du Conseil d'orientation et de surveillance

2 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Nomination de Censeurs

Date de l'acte : 30/04/2020

1 - Décision : Démission de membre du Conseil d'orientation et de surveillance

Ce dépôt reçu au greffe le 27/05/2020 a été enregistré par le greffier soussigné le 08/06/2020 sous le numéro 2020R008928 (2020 18934).

Délivré à Lille-Métropole le 10 juin 2020

Le Greffier,



08 JUIN 2020

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Banque Coopérative

Régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier

Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance

Capital social de 1 000 000 000 euros – RCS LILLE METROPOLE 383 000 692

Siège social : 135 Pont de Flandres - 59777 EURALILLE Cedex

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
DU 26 MARS 2020**

.../...

Changement de la composition du Conseil d'Orientation et de Surveillance :

Le Conseil prend acte, au 30 Avril 2020, de la démission des membres du conseil ci-après dont la nomination en qualité de Censeurs à compter du 1^{er} Mai 2020, sur proposition du Directoire, sera soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 30 Avril 2020 :

Antoine BEDOY, Catherine CROIZE, Sabine DRUART, Nancy FOSLIN, Alain HERRENG, Jean-Claude JOSINSKI, Léon-Sylvain LENTENOIS, Dominique MOITY, Nathalie PISCHEDDA, Bernard PRUVOST, Sylvain ROBERT ;

Le Conseil prend également acte de la démission de :

- Monsieur Louis FLATRES, pour atteinte de la limite d'âge
- Monsieur Thierry LACOUT, pour des raisons professionnelles.

.../...

Fait à Lille, le 30 Avril 2020
Pour valoir et servir ce que de droit


Philippe BAILLY
Secrétaire Général

08 JUIN 2020

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE
Banque Coopérative
Régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier
Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance
Capital social : 1 000 000 000 euros
Siège social : 135 Pont de Flandres-59777 EURALILLE Cedex
RCS Lille Métropole 383 000 692

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 AVRIL 2020

.../...

HUITIEME RESOLUTION : Démission de membres du COS

« L'Assemblée Générale prend acte de la démission au 30 Avril 2020 de :

- De Louis FLATRES, par atteinte de la limite d'âge conformément à l'article 24-1 des statuts ;
- De Thierry LACOUT ;

- Antoine BEDOY, Catherine CROIZE, Sabine DRUART, Nancy FOSLIN, Alain HERRENG, Jean-Claude JOSINSKI, Léon-Sylvain LENTENOIS, Dominique MOITY, Nathalie PISCHEDDA, Bernard PRUVOST, Sylvain ROBERT, conformément à l'expiration de la dérogation légale au nombre maximum de membres de COS en cas de fusion de Caisses d'Epargne et de Prévoyance pendant un délai maximum de trois ans à compter de la date de la fusion au 1^{er} Mai 2017, soit jusqu'au 30 Avril 2020 (Article L. 512.90 du Code Monétaire et Financier (alinéa 8).

NEUVIEME RESOLUTION : Nomination de Censeurs statutaires

A compter du 1^{er} Mai 2020 :

« L'Assemblée Générale nomme Antoine BEDOY, jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, en qualité de censeur, sur proposition du directoire faite au COS du 26 Mars 2020, conformément à l'article 35 des statuts » ;

- Voix pour : 49 612 418
- Voix contre : 0
- Absentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

« L'Assemblée Générale nomme Catherine CROIZE, jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, en qualité de censeur, sur proposition du directoire faite au COS du 26 Mars 2020, conformément à l'article 35 des statuts » ;

- Voix pour : 49 612 418
- Voix contre : 0
- Absentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

« L'Assemblée Générale nomme Sabine DRUART, jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, en qualité de censeur, sur proposition du directoire faite au COS du 26 Mars 2020, conformément à l'article 35 des statuts » ;

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

« L'Assemblée Générale nomme Nancy FOSLIN, jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, en qualité de censeur, sur proposition du directoire faite au COS du 26 Mars 2020, conformément à l'article 35 des statuts » ;

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

« L'Assemblée Générale nomme Alain HERRENG, jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, en qualité de censeur, sur proposition du directoire faite au COS du 26 Mars 2020, conformément à l'article 35 des statuts » ;

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

« L'Assemblée Générale nomme Jean-Claude JOSINSKI, jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, en qualité de censeur, sur proposition du directoire faite au COS du 26 Mars 2020, conformément à l'article 35 des statuts » ;

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

« L'Assemblée Générale nomme Léon-Sylvain LENTENOIS, jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, en qualité de censeur, sur proposition du directoire faite au COS du 26 Mars 2020, conformément à l'article 35 des statuts » ;

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

« L'Assemblée Générale nomme Dominique MOITY, jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, en qualité de censeur, sur proposition du directoire faite au COS du 26 Mars 2020, conformément à l'article 35 des statuts » ;

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

« L'Assemblée Générale nomme Nathalie PISCHEDDA, jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, en qualité de censeur, sur proposition du directoire faite au COS du 26 Mars 2020, conformément à l'article 35 des statuts » ;

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

« L'Assemblée Générale nomme Bernard PRUVOST, jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, en qualité de censeur, sur proposition du directoire faite au COS du 26 Mars 2020, conformément à l'article 35 des statuts » ;

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

« L'Assemblée Générale nomme Sylvain ROBERT, jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, en qualité de censeur, sur proposition du directoire faite au COS du 26 Mars 2020, conformément à l'article 35 des statuts » ;

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

.../...

Fait à Lille, le 30 Avril 2020
Pour valoir et servir ce que de droit
Extrait certifié conforme à l'original



Philippe BAILLY
Secrétaire Général